

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2017/78**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

**L'An deux mille dix-sept et le mardi 31 octobre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 25 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE et MOULAT.

**Présents suppléants** : M. CAILLEAUX

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON  
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ  
Mme MOURTEROT donne procuration à Mme CLAVIER  
M. COURTIE donne procuration à M. CASADEBAIG  
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT



**Secrétaire de séance** : M. SARTHE

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS – PETITE ENFANCE - CREATION D'UN POSTE SUITE A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION RELAIS DES DEUX GAVES**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

En 1998, sous l'impulsion du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, un relais assistantes maternelles associatif a été créé sur le Pays de Nay et la Vallée d'Ossau par la majorité des communes qui composent les deux territoires. L'Association a pris le nom de Relais des Deux Gaves.

L'Association Relais des Deux Gaves, partenaire privilégié de la Communauté de communes De la Vallée d'ossau, participe à la dynamique Petite Enfance et socioculturelle et gère un relais assistantes maternelles et une ludothèque tout-public.

L'association Relais des Deux Gave sera dissoute à compter du 31/12/2017.

La gestion d'un RAM et d'une ludothèque est inscrite dans les statuts de la Communauté de communes et est intégrée dans le Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Communauté de communes à la Caf Béarn et Soule.

Les agents de l'association seront donc repris par les deux Communauté de communes qui participaient au relais des deux Gaves. Dans ce cadre les règles légales de transfert de personnel sont applicables.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau souhaite poursuivre uniquement l'activité de son RAM. Les trois agents du Relais des Deux Gave affectés au RAM se verront proposer des contrats à durée indéterminée et seront intégrés sur des emplois permanents en CDI de droit public conformément à l'article L1224-3 du code du travail. Deux le seront à la CC de Nay et une des animatrices RAM se verra proposer un poste à 30 heures hebdomadaires dans le cadre d'une reprise par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Il est donc proposé de créer le poste suivant au 1er janvier 2018 :

<u>Emplois créés /Services</u>	<u>Statut</u>	<u>Temps de travail / semaine</u>	<u>Catégorie</u>			<u>Grille de référence</u>	<u>Ouvert</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Vacant</u>
			A	B	C				
							<b>Nombre d'ETP</b>		
Animateur RAM	CDI Droit public	30 h		x		Éducatrice de Jeunes Enfants	0,86		0,86

Le rapport entendu,  
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la CCVO selon les modalités susvisées,

**CREE** le poste ci-dessus mentionné.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

